

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 12 Juillet 2021 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Madame Joelle BIEVELOT, Représentant la Croix Rouge Française
- Madame Geneviève COINDOZ, Représentant l'Union Locale des Syndicats F.O de Sète et du Bassin de Thau
- Monsieur Jean Michel HAMET, Représentant Solidarité Urgence Sétoise
- Monsieur Laurent MAITRE, Représentant l'Association Vallée de l'Hérault

Et de Madame Madeleine ESTRYN, conseillère municipale ;

La présence de 7 membres restants,
Pour un total de 8 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.
Après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Création de cinq postes dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence (PEC).

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Création d'un poste de chargé(e) de prévention et de sécurité-Direction des ressources humaines.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Avenants n°1 aux conventions d'objectifs passées entre le C.C.A.S et le Conseil Départemental de l'Hérault concernant les trois lieux d'accueil enfants parents (LAEP).

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.


6/. Convention d'objectif et de financement avec la CAF de l'Hérault " contrat local d'accompagnement à la scolarité " Gabino et Villefranche 2020-2021.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 15 heures.

Sète, le 13 Juillet 2021

La Vice-Présidente du C.C.A.S



Jocelyne GIZARDIN

